



POUR LE RESPECT DU DROIT AU TEMPS PARTIEL

Nous demandons à Monsieur l'Inspecteur d'Académie de renoncer à sa décision de refuser des demandes de temps partiel et de donner une suite favorable au vote de l'unanimité des délégués du personnel lors de la CAPD de jeudi 16 mai de l'avis suivant :

« La CAPD se prononce pour l'acceptation des demandes de temps partiels pour tous les collègues qui en ont fait la demande. »

NOM	Prénom	Ecole	Email